



Centre de Recherche sur l'Environnement,  
la Démocratie et les Droits de l'Homme  
(CREDDHO)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Document public n°11/CREDDHO/FS/COORD/11/2020**

Pour Publication immédiate !

### **La condamnation de l'Ex chef rebelle NTABO NTABERI SHEKA: Satisfait du verdict, le CREDDHO demande le lancement du processus de réparation et indemnisation des victimes.**

Le Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme, CREDDHO, a suivi de près le déroulement du procès NTABO NTABERI SHEKA depuis son début jusqu'à la condamnation du précité ce 23 Novembre 2020, au Palais de justice militaire à Goma, sise au camp Katindo où la cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu a rendu l'arrêt le condamnant à une peine de prison à perpétuité.

Un de ses co-accusés dont Monsieur Ndoole Batechi Jean qui était son infirmier, a été acquitté car jugé non coupable des préventions de participation à mouvement insurrectionnelle et d'Association des malfaiteurs, tandis que ses deux coéquipiers dont Lukambo Jean Claude dit Kamutoto, ainsi que Nzitonda HABIMANA Séraphin dit Lionceau, un leader des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) étaient poursuivis pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité par meurtre, viols, enrôlement d'enfants, pillages et d'autres crimes perpétrés à Walikale entre 2007 et 2017 ont été condamnés.

Monsieur Nzitonda HABIMANA Séraphin dit Lionceau, a été condamné à une peine de 20 ans de Servitude Pénale Principale pour mouvement insurrectionnel avec admission des circonstances atténuantes car délinquant primaire ; et Lukambo Jean Claude alias Kamutoto à 10 ans de Servitude Pénale Principale pour participation à un mouvement insurrectionnel, 15 ans pour tentative de meurtre et 15 ans pour assassinat. Faisant application de l'article 7 du Code pénal militaire, celui-ci a été condamné à 15 ans de Servitude Pénale Principale tenant compte de son jeune âge.

Signalons que le NDC, mouvement cher à NTABO NTABERI SHEKA avait recruté au moins 154 enfants dans ses rangs. Ces violations avaient été documentées par une mission d'enquête des Nations Unies en collaboration avec des organisations nationales et ce dossier avait été identifié comme l'un des cas prioritaires par les autorités militaires judiciaires congolaises, en collaboration avec la MONUSCO et d'autres partenaires.

Satisfaits de ces verdicts, le CREDDHO estime que ces condamnations constituent un message fort à l'endroit d'autres potentiels ou actifs seigneurs de guerre, auprès desquels elles auront un impact dissuasif et/ou pédagogique.

Le CREDDHO demande à la Justice d'orienter ses projecteurs vers tout autre seigneur de guerre coupable des faits poursuivables et qui circulerait librement sans être inquiété en RDC et aussi en dehors de la RDC.

Le CREDDHO réitère sa demande adressée à la Justice dans son communiqué n°008/CREDDHO/FS/COORD/07/2017 relative au même dossier demandant la Coopération avec les organisations de la Société civile pour une vraie justice corrective et réparatrice.

En fin, le CREDDHO réitère son soutien à la justice et à toute lutte légale visant l'avènement d'un état de Droit.



**Fait à Goma, le 24/11/2020**

**Le CREDDHO**